



# **l'Assurance Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Lille-Douai

## **LIVRET D'INFORMATION DES 16-25 ANS**

L'ASSURANCE MALADIE VOUS  
ACCOMPAGNE



**ameli.fr**

# 01

## POURQUOI UNE CARTE VITALE À 16 ANS ? COMMENT ÇA SE PASSE À PARTIR DE 18 ANS ?

À 16 ans, l'Assurance Maladie vous adresse une carte Vitale automatiquement, même si vous dépendez encore de la Sécurité Sociale de vos parents. C'est aussi l'âge où vous êtes susceptible d'aller seul(e) chez le médecin. Il est alors pratique d'avoir sa propre carte Vitale plutôt que d'emprunter systématiquement celle de l'un de vos parents.

À partir de 18 ans, vous devenez un assuré autonome de la Sécurité Sociale. Ainsi, vous pouvez vous faire rembourser directement sur votre compte bancaire, enregistré auprès de votre CPAM.

Les soins vous seront donc remboursés directement avec votre numéro de Sécurité Sociale qui apparaîtra à la lecture de votre carte Vitale.

### COMMENT ?

#### ÉTAPE 1



Je me connecte au compte ameli de mon parent ouveur de droits, rubrique «Mes démarches»

#### ÉTAPE 3



Je télécharge les documents et je valide

- > la photo d'identité numérique
- > la pièce d'identité numérique

#### ÉTAPE 2



J'accède à mon dossier dans la rubrique «Commander ma carte Vitale»

- > je choisis le bénéficiaire concerné
- > je vérifie les informations

#### ÉTAPE 4



Je peux suivre l'envoi de ma carte Vitale depuis le compte ameli de mon parent.

*Et si je n'ai rien reçu ? Si je l'ai perdue ? Je contacte la CPAM de mon lieu de résidence, je déclare la perte de ma carte sur le compte ameli de mon parent, à l'accueil le plus proche ou par courrier.*

# 02

## POURQUOI CHOISIR UN MÉDECIN TRAITANT ?

Pour une meilleure prise en charge de ma santé, mon médecin traitant coordonne mes soins et m'oriente vers les spécialistes.

Pour un remboursement optimal : si on ne déclare pas de médecin traitant à la CPAM on est moins bien remboursé.

### COMMENT ?

Le médecin que vous avez choisi peut faire cette déclaration en ligne, sur présentation de votre carte Vitale, lors d'une prochaine consultation à son cabinet, ou en complétant un formulaire, que vous transmettez à la CPAM.

### SUR UN MONTANT DE CONSULTATION CHEZ UN GÉNÉRALISTE 25 €



\* Montant pris en charge par la CSS (Complémentaire santé solidaire)

\*\* Exonération pour les bénéficiaires de la CSS

# 03

## MES REVENUS SONT TROP FAIBLES POUR COTISER À UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ...

Il existe un dispositif qui permet de bénéficier d'une complémentaire santé gratuitement pour permettre aux personnes à faibles ressources de bénéficier d'une couverture complète de leurs dépenses de santé : une complémentaire peut intervenir pour les aider à faire face aux dépenses qui restent à leur charge, sans qu'elles aient à payer.

Grâce à la Complémentaire santé solidaire (CSS), la part complémentaire de vos

dépenses chez le médecin, à la pharmacie, dans un laboratoire d'analyses médicales, à l'hôpital, chez le dentiste, est prise en charge. Cela peut également concerner sous certaines conditions les verres et la monture de vos lunettes, les prothèses dentaires (couronne, appareil dentaire), les prothèses auditives. Avec la CSS je ne paye pas mes frais de santé, c'est la CPAM qui rembourse directement le professionnel.

### LES SOINS ET DÉPENSES DE SANTÉ PRIS EN CHARGE GRÂCE À LA CSS



le médecin



le dentiste



l'infirmier



le masseur-kinesithérapeute



l'hôpital



vos médicaments

### Et vous ne payez pas dans la plupart des cas :



vos prothèses dentaires



vos lunettes



vos prothèses auditives



vos dispositifs médicaux

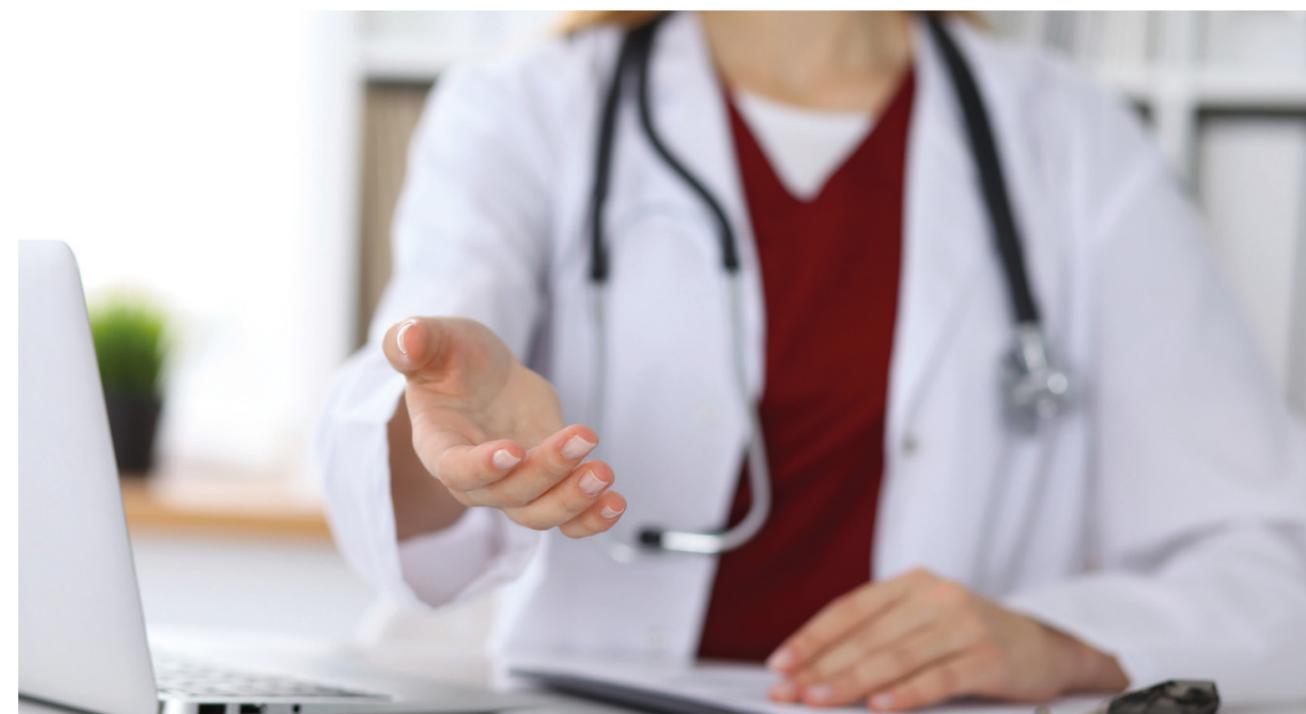
### ATTENTION

Le médecin ne peut pas vous demander de dépassement d'honoraires sauf si vous avez des demandes particulières, comme des visites à domicile non justifiées.

### COMMENT DEMANDER LA CSS ?

Je fais ma demande directement sur mon compte ameli, ou en remplissant le formulaire papier.

Je me munis de mon numéro d'allocataire de la CAF, et de mon dernier avis d'imposition.



# 04

## JE VOYAGE EN EUROPE OU EN SUISSE : JE DEMANDE MA CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE

Au moins 15 jours avant votre départ, demandez votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). Elle vous permettra d'attester de vos droits à l'assurance maladie et de bénéficier d'une prise en charge sur place de vos soins médicaux urgents et inopinés, selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

La Carte Européenne d'Assurance Maladie est valable 2 ans et aucun document ou justificatif n'est à fournir.

### COMMENT L'OBTENIR ?

- par internet : connectez-vous sur votre compte ameli,
- par téléphone : **3646** Service gratuit + prix appel
- sur place, en vous rendant dans un des points d'accueil de votre CPAM.

La Carte Européenne d'Assurance Maladie est utilisable en version dématérialisée dans votre application ameli pour smartphone et tablette. Pensez-y !



# 05

## QUELLES AIDES POUR MA CONTRACEPTION, ET EN CAS DE GROSSESSE

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les contraceptions féminines seront gratuites pour les femmes de 15 à 25 ans. Il sera donc possible de bénéficier d'un dispositif de contraception remboursable (pilule, stérilet, patchs contraceptifs...), sans avance de frais et de manière confidentielle, sur présentation d'une prescription médicale.

En demandant le secret médical et sur présentation de votre carte Vitale ou attestation de droits, vous n'aurez pas à avancer les frais pour :

- La consultation au cours de laquelle votre médecin ou votre sage-femme vous prescrit une contraception, ou des examens de biologie médicale nécessaires à une contraception.
- Les actes donnant lieu à la pose, au changement ou au retrait d'une contraception.
- Les examens de biologie médicale prescrits en vue d'une contraception.

### Et en cas de grossesse :

L'assurance maternité couvre l'ensemble des frais relatifs à la grossesse, à l'accouchement et à ses suites.

Vos frais médicaux sont remboursés aux tarifs habituels. En revanche, les examens médicaux obligatoires dans le cadre du suivi de votre grossesse sont pris en charge à 100 %, notamment :

- les consultations prénatales obligatoires dont les 3 échographies,
- les séances de préparation à la naissance et à la parentalité,
- les examens biologiques complémentaires (y compris ceux du futur père).



# 06

## DU CONCRET POUR MA SANTÉ : M'T DENTS, EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SUBSTITUTS NICOTINIQUES

### M'T dents : des rendez-vous offerts chez le dentiste pour garder le sourire

Un mois avant votre anniversaire des 18 ans, 21 ans ou 24 ans, vous recevez un formulaire M'T dents par courrier ou sur votre compte ameli. C'est également le cas pour la femme enceinte au 4<sup>ème</sup> mois de grossesse.

#### COMMENT ?

Vous prenez rendez-vous chez le dentiste.

Pour ne pas payer ce rendez-vous, vous présentez au dentiste :

- votre carte Vitale,
- le formulaire M'T dents.

Si vous avez reçu le formulaire sur votre compte ameli, vous devez l'imprimer avant votre rendez-vous chez le dentiste. Le formulaire M'T dents est valable un an à partir de votre anniversaire : prenez rendez-vous sans attendre.

### Examen de prévention en santé : un bilan complet

Totalement pris en charge par l'Assurance Maladie, c'est l'occasion de faire un point complet sur votre santé, de poser des questions à une équipe médicale en toute confidentialité, d'être informé et orienté.

#### COMMENT ?

J'en fais la demande au centre d'examens de santé le plus proche de mon domicile :

**LILLE :** par téléphone au **03 20 87 78 63** (du lundi au vendredi de 8h30 à 12H30 et de 13h30 à 17h00) ou sur **www.eps.cpam-lille-douai.fr**

**DOUAI** par téléphone au **03 27 97 73 73** ou sur **www.Doctolib.fr** (en indiquant CES de Douai dans la barre de recherche) ou **sur www.eps.cpam-lille-douai.fr**



## Arrêt du tabac : l'Assurance Maladie vous accompagne

L'Assurance Maladie vous rembourse sans limite vos substituts nicotiques (patches, pastilles, gommes...), à condition d'avoir une prescription médicale. Comme pour vos médicaments, vous n'avancez pas les frais.

#### Qui peut prescrire des substituts nicotiques ?

Tous les médecins (y compris le médecin du travail), les sages-femmes, les infirmiers, les chirurgiens-dentistes, et les masseurs-kinésithérapeutes. Les sages-femmes peuvent aussi les prescrire à l'entourage de la femme enceinte ou accouchée. Une prescription d'un de ces professionnels est nécessaire pour pouvoir bénéficier d'un remboursement.

#### Pour mes démarches :

Je me connecte sur mon compte ameli.

Des conseillers disponibles par téléphone au



Des lieux d'accueil et des permanences à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

#### Pour plus d'informations :

- [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)
- [www.secu-jeunes.fr](http://www.secu-jeunes.fr)
- [www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr](http://www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr)



## MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTE FORMULAIRE DE DEMANDE

Date de la demande : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

### Vous souhaitez être accompagné concernant \* :

- des difficultés d'accès aux droits à la santé (affiliation, complémentaire santé, AME etc.)
- des difficultés d'accès aux soins
- des difficultés concernant le numérique

### Vos coordonnées :

• Nom : \_\_\_\_\_ • Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
• Prénom : \_\_\_\_\_ • Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_  
• Email : \_\_\_\_\_

Quel est le nom de la structure qui vous a remis ce formulaire ?

\_\_\_\_\_

J'accepte que mes coordonnées soient transmises à ma Caisse d'assurance maladie afin que celle-ci me contacte pour bénéficier d'un accompagnement santé personnalisé et d'un suivi adapté à mes besoins.

### Signature :

#### Mention d'information pour l'assuré(e) :

La mise en oeuvre de ce service d'accompagnement nécessite le traitement de données à caractère personnel vous concernant dans le strict respect du principe de confidentialité. Le traitement vise à permettre l'accompagnement et le suivi de votre dossier pour votre accès aux soins et à la santé. A des fins d'évaluation, vos données peuvent être transmises, sauf opposition expresse de votre part, à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lille-Douai. Vos données ne sont pas conservées au-delà de 18 mois après la fin de l'action d'accompagnement. Conformément aux dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent ainsi que d'un droit à l'effacement en adressant une demande écrite au directeur de votre caisse primaire d'assurance maladie de rattachement ou à son délégué à la protection des données. Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données, rendez-vous sur notre site d'information ameli.fr. En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés – CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Merci de remettre ce formulaire à la structure qui vous l'a remis. A défaut, veuillez l'adresser à l'adresse suivante :

CPAM DE LILLE-DOUAI  
125 RUE ST SULPICE  
CS 20821  
59508 DOUAI CEDEX



## LE QUART D'HEURE SANTÉ, LE PODCAST DE LA CPAM DE LILLE-DOUAI.

La CPAM de Lille-Douai a créé des podcasts «prévention» destinés à transmettre des recommandations sur les bons comportements à adopter.

Au programme : des contenus audios et témoignages sur vos principaux sujets de préoccupations en matière de santé : qu'il s'agisse de l'alimentation, de l'activité physique, des dépistages des cancers, des addictions ou même de la santé sexuelle, vous retrouverez tous les thèmes chers à l'Assurance Maladie dans les différents épisodes !

Retrouvez ce podcast sur :



Toutes vos démarches sont également possible sur l'appli

**ameli.fr**



## LES BONS RÉFLEXES

Je crée mon compte ameli et télécharge l'application mobile.

Je m'identifie sur tous les documents que je transmets à la CPAM en notant toujours mon numéro de sécurité sociale.

J'informe la CPAM de tout changement de situation : adresse, RIB, mariage, naissance...

Je fais ma demande de renouvellement de Complémentaire Santé Solidaire au minimum un mois avant la date de fin de ma CSS en cours.

Je mets ma carte Vitale à jour tous les ans et à chaque changement de situation : chez le pharmacien ou sur une borne dans un point d'accueil.

**Adoptez  
les bons réflexes !**



### SIÈGE :

2 rue d'Iéna à LILLE

### ADRESSE POSTALE :

125 rue Saint Sulpice - CS 20821  
59508 DOUAI CEDEX

**ameli.fr**

**3646**

Service gratuit  
+ prix appel

Retrouvez toute l'actu  
de la CPAM Lille-Douai sur :

